



Autrice Marie MALAISE

Version 1 – 17/04/23

Prestation conseils (CTA 135 / ACH-0012)

Pour les validations de prestations de consulting :

Avant de lancer une DA : il nous faut un accord par mail des personnes suivantes :

Pour les demandes < à 50 K€ : Accord de Pierre SUSLENSCHI (via son assistante LAFOND Fazia)

Pour les demandes > à 50 K€ : Accord de Jean-Loic GALLE (via son assistante LETREMY Roxanne)

Les demandes doivent être faites directement par les prescripteurs. Une fois l'accord reçu il faut impérativement le joindre à la DA.